

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT  
DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 31 MAI 2023

N° 23-00676 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

**COMMUNIQUE RECTIFICATIF**

Les termes du communiqué N°23-00593/MFPTPS/SG/AGRE/DOC du 22/05/2023 portant admission de candidats précédemment placés sur la liste d'attente au concours direct de recrutement de cinquante-cinq (55) élèves Agents Techniques d'Élevage et de Santé Animale, session 2022, sont rectifiés ainsi qu'il suit :

**AU LIEU DE :**

Sous réserve d'un contrôle approfondi, le candidat dont le nom suit, précédemment placé sur la liste d'attente au concours direct de recrutement de cinquante-cinq (55) élèves Agents Supérieurs d'Élevage et de Santé Animale, session 2022, est déclaré admis en remplacement d'un candidat défaillant.

C'est :

**Admis**

RANG	NOM ET PRENOM (S)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
8°	BOUGMA RASMANE	2118 0216 2439 8607	B8213255	31/12/96

Arrêté la présente liste à un (01) admis.

**Défaillant**

RANG	NOM ET PRENOM (S)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
6°	LANKOANDE ERIC	2105 1216 2322 7466	B14803516	31/12/95

Arrêté la présente liste à un (01) nom.

**LIRE :**

Sous réserve d'un contrôle approfondi, le candidat dont le nom suit, précédemment placé sur la liste d'attente au concours direct de recrutement de cinquante-cinq (55) élèves Agents Techniques d'Élevage et de Santé Animale, session 2022, est déclaré admis en remplacement d'un candidat défaillant.

C'est :

**Admis**

RANG	NOM ET PRENOM (S)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
8°	BOUGMA RASMANE	2118 0216 2439 8607	B8213255	31/12/96

Arrêté la présente liste à un (01) admis.

13

Défaillant

RANG	NOM ET PRENOM (S)	RECEPISSE	N° CNIB	DATE NAISS.
6°	LANKOANDE ERIC	2105 1216 2322 7466	B14803516	31/12/95

Arrêté la présente liste à un (01) nom.

LE RESTE SANS CHANGEMENT

Pour le Ministre d'Etat et délégué  
le Secrétaire Général

**Hamidou SAWADOC**

Officier de l'Ordre de l'Etat

